

Conseil municipal | Séance du 6 juillet 2023

Extrait du registre des délibérations

Délibération n°2023-07-06-23 | Affaires foncières - Cession d'un terrain avenue des Canadiens à la société Feuillette
Sur le rapport de Monsieur Le Cousin Pascal

Nombre de conseiller-es en exercice : 35

Nombre de conseiller-es présent-es à l'ouverture de la séance : 25

Date de convocation : 30 juin 2023

L'An deux mille vingt-trois, le 06 juillet, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse, Maire.

Etaient présent-es :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Monsieur Edouard Bénard, Madame Murielle Mour, Monsieur David Fontaine, Madame Nicole Auvray, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Ahmed Akkari, Monsieur Dominique Grévrard, Monsieur Hubert Wulfranc, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Madame Laëtitia Le Behec, Monsieur Mathieu Vilela, Monsieur Grégory Leconte, Madame Aube Grandfond-Cassius, Madame Juliette Biville, Madame Carolanne Langlois, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Johan Quérueu, Madame Alia Cheikh, Monsieur Serge Gouet, Madame Karine Pégon, Monsieur Fabien Leseigneur.

Etaient excusé-es avec pouvoir :

Madame Léa Pawelski donne pouvoir à Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Didier Quint donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Catherine Olivier donne pouvoir à Madame Alia Cheikh, Madame Najia Atif donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger, Monsieur José Gonçalves donne pouvoir à Monsieur Jocelyn Chéron, Madame Lise Lambert donne pouvoir à Monsieur Johan Quérueu.

Etaient excusé-es :

Monsieur Brahim Charafi, Madame Sarah Tessier, Madame Noura Hamiche.

Secrétaire de séance :

Madame Karine Pégon

Exposé des motifs :

La Ville est propriétaire de parcelles de terrain, aujourd'hui cadastrées BT 741, BT 742, BT 743 et BT 745, d'une superficie totale de 3 619m², situées 45 avenue des Canadiens.

Une précédente séance du Conseil municipal du 14 octobre 2021 a constaté la désaffectation puis prononcé le déclassement d'une partie de ce foncier.

La société Feuillette envisageant l'implantation d'une nouvelle boulangerie sur l'avenue des Canadiens a manifesté son intérêt pour ce site qui permettrait d'accueillir ce projet.

Ce terrain étant aujourd'hui sans usage, sa cession au prix de 150 €/m² HT peut être envisagée.

Compte-tenu de ces éléments d'informations, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- L'avis du pôle d'évaluation domaniale du 19 mars 2021 actualisé,
- La délibération n°2021-10-14-12 du Conseil municipal du 14 octobre 2021,

Considérant que :

- La Ville est propriétaire de parcelles de terrain situées 45 avenue des Canadiens (aujourd'hui cadastrées BT 741, BT 742, BT 743 et BT 745) pour une superficie totale de 3 619m²,
- Le Conseil municipal a, lors d'une précédente séance, prononcé le déclassement du domaine public communal d'une partie de ce terrain,
- La société Feuillette, SCI foncière JFF, envisage l'implantation d'une nouvelle boulangerie sur l'avenue des Canadiens et que ledit site permettrait d'accueillir ce projet,
- La cession de ce terrain en l'état pourrait s'opérer au prix de 150 €/m² HT (cent cinquante euros hors taxes), soit 542 850 € HT (cinq cent quarante deux mille huit cent cinquante euros hors taxes), TVA (taxe sur la valeur ajoutée) en sus à charge de l'acquéreur (compatible avec l'avis du pôle d'évaluation domaniale susvisé),
- Les frais de géomètre seront à charge du vendeur et tous autres frais à charge de l'acquéreur,

Décide :

- De céder à la société Feuillette des parcelles susvisées d'une superficie totale de 3 619 m², aux conditions financières énoncées ci-dessus,

- D'autoriser Monsieur le maire, ou l'Adjoint délégué, à signer tous actes à intervenir à cet effet et à engager les régularisations comptables et financières liées à cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 32 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyse

Madame Karine Pégon

Maire

Secrétaire de séance

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 07/07/2023

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20230706-lmc131252-DE-1-1

Affiché ou notifié le 11 juillet 2023